

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Cette formation vise à obtenir le **Titre à Finalité Professionnelle (TFP)** de Moniteur de Padel. Le titulaire du TFP mention « Padel » a le titre de « Moniteur de Padel ». Dans le respect des normes de protection des publics et dans la transmission des valeurs éducatives, le moniteur de padel :

- Conçoit et met en œuvre un projet de développement au sein de sa structure,
- Organise et promeut des activités d'enseignement et de développement du padel au sein de sa structure
- Prépare et encadre des séances d'enseignement du padel en sécurité.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 19 JUIN 2026

DUREE DE LA FORMATION : 240H (35 JOURS) + 100H MINIMUM DE STAGE DANS UNE STRUCTURE DE PADEL.

## PERIODE DE FORMATION:

La formation se déroule :

- Sur une période de sept mois
- Du 27 Août 2026 au 27 Mars 2027.
- Tous les vendredis et par blocs de 2 à 4 jours pendant les vacances scolaires et en début de saison.

## TESTS D'ENTREE EN FORMATION

Date des épreuves des tests : Vendredi 3 Juillet 2026 au Centre départemental de Padel du Calvados - 7 bis rue Paul Cornu - 14100 LISIEUX

Objectifs des tests : Evaluer, parmi les candidats répondant aux exigences préalables, ceux qui présentent un profil permettant d'envisager leur réussite au diplôme selon les critères suivants : compétence, motivation, expérience et conditions de l'alternance.

Nombre de places : 08 stagiaires minimum à 12 stagiaires maximum

## LIEUX DE FORMATION :

- Tennis Club Municipal du Havre (213 rue Edouard Vaillant 76610 – LE HAVRE)
- Ligue de Normandie de Tennis (5 boulevard Charles V – 14600 HONFLEUR)
- Centre départemental de Padel du Calvados (7 bis rue Paul Cornu – 14100 LISIEUX)

COÛT DE LA FORMATION : 4 440 €

Pour les salariés, les coûts pédagogiques peuvent être pris en charge par les fonds professionnels de la branche sport. Nous vous invitons à prendre contact avec l'[AFDAS](#) pour étudier le meilleur dispositif de financement :

- Contrat d'apprentissage (< 30 ans ou TH). Un **CDI** peut être **suspendu** par accord entre les 2 parties pour conclure un contrat d'apprentissage avec le même employeur. La durée de la suspension doit être égale à la durée de la formation nécessaire à l'obtention de la qualification professionnelle visée. [Art. L6222-13 du Code du travail](#)
- Contrat de professionnalisation.
- Demande d'action individuelle.
- Autres

Toute inscription sera facturée.

**CALENDRIER DE SESSION 2026/2027** : Les horaires de formation de 9H à 17H pourront être modifiés par chaque formateur de session selon les disponibilités des publics adultes pour l'encadrement des séances pédagogiques.

juil-26		août-26		sept-26		oct-26		nov-26		déc-26		janv-27		févr-27		mars-27	
M 1		S 1		M 1		J 1		D 1		M 1		V 1		L 1		L 1	
J 2		D 2		M 2		V 2	TFP	TFP		M 2		S 2		M 2		M 2	
V 3	Test d'entrée	L 3		J 3	TFP	TFP	S 3		M 3		J 3		D 3		M 3		M 3
S 4		M 4		V 4	TFP	TFP	D 4		M 4		V 4	TFP	TFP	L 4		J 4	
D 5		M 5		S 5		L 5		J 5		S 5		M 5		V 5	TFP	TFP	V 5
L 6		J 6		D 6		M 6		V 6	TFP	TFP	D 6		M 6		S 6		S 6
M 7		V 7		L 7		M 7		S 7		L 7		J 7		D 7		D 7	
M 8		S 8		M 8		J 8		D 8		M 8		V 8	TFP	TFP	L 8		L 8
J 9		D 9		M 9		V 9	TFP	TFP	L 9		M 9		S 9		M 9		M 9
V 10		L 10		J 10		S 10		M 10		J 10		D 10		M 10		M 10	
S 11		M 11		V 11	TFP	TFP	D 11		M 11		V 11	TFP	TFP	L 11		J 11	
D 12		M 12		S 12		L 12		J 12		S 12		M 12		V 12	TFP	TFP	V 12
L 13		J 13		D 13		M 13		V 13	TFP	TFP	D 13		M 13		S 13		S 13
M 14		V 14		L 14		M 14		S 14		L 14		J 14		D 14		D 14	
M 15		S 15		M 15		J 15		D 15		M 15		V 15	TFP	TFP	L 15		L 15
J 16		D 16		M 16		V 16	TFP	TFP	L 16		M 16		S 16		M 16		M 16
V 17		L 17		J 17		S 17		M 17		J 17		D 17		M 17		M 17	
S 18		M 18		V 18	TFP	TFP	D 18		M 18		V 18	TFP	TFP	L 18		J 18	
D 19		M 19		S 19		L 19		J 19		S 19		M 19		V 19	CERTIF	CERTIF	V 19
L 20		J 20		D 20		M 20		V 20	TFP	TFP	D 20		M 20		S 20		S 20
M 21		V 21		L 21		M 21		S 21		L 21		J 21		D 21		D 21	
M 22		S 22		M 22		J 22		D 22		M 22		V 22	TFP	TFP	L 22		L 22
J 23		D 23		M 23		V 23		L 23		M 23		S 23	TFP	TFP	M 23	TFP	TFP
V 24		L 24		J 24		S 24		M 24		J 24		D 24		M 24	TFP	TFP	M 24
S 25		M 25		V 25	TFP	TFP	D 25		M 25		V 25		L 25		J 25		J 25
D 26		M 26		S 26		L 26		J 26		S 26		M 26		V 26		V 26	2nd passage
L 27		J 27	TFP	TFP		M 27	TFP	TFP	V 27	TFP	TFP	D 27		M 27		S 27	
M 28		V 28	EPMS	TFP	L 28	M 28	TFP	TFP	S 28		L 28		J 28		D 28		D 28
M 29		S 29		M 29		J 29	TFP	TFP	D 29		M 29	TFP	TFP	V 29		L 29	
J 30		D 30		M 30		V 30		L 30		M 30	TFP	TFP	S 30			M 30	
V 31		L 31				S 31				J 31		D 31				M 31	

**ENGAGEMENT DU STAGIAIRE**

NOM ..... Prénom .....

E-mail ..... Tél. ....

N° de sécurité sociale : .....

Date de Naissance ..... Lieu de Naissance .....

N° de Licence ..... Meilleur Classement Padel ..... ANNEE .....

Club exercice Padel (si activité) .....

ACTIVITE LIBERALE  CDD  CDI  CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Niveau de qualification de la dernière certification obtenue :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Niveau 3 (CAP)             | <input type="checkbox"/> Niveau 6 (Baccalauréat +3)  |
| <input type="checkbox"/> Niveau 4 (Baccalauréat)    | <input type="checkbox"/> Niveau 7 (Baccalauréat + 5) |
| <input type="checkbox"/> Niveau 5 (Baccalauréat +2) | <input type="checkbox"/> Niveau 8 (Baccalauréat + 8) |

Intitulé exact de la dernière certification obtenue : .....

Dernier métier exercé : .....

Durée d'expérience du dernier métier exercé (en nombre d'année) : .....

Situation avant le parcours certifiant ou à vocation certifiante (TFP) : .....

**Je m'engage :**

- A être salarié pendant la totalité du parcours de formation.
- A être présent pendant la totalité des 35 jours de formation de 9h à 17h et les 100 heures de stage pratique dans une structure de Padel.
- A participer à la journée de positionnement en amont de la formation.
- Joindre impérativement les justificatifs des prérequis pour rentrer en formation :
  - Être titulaire d'une attestation de formation aux de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) à l'entrée en formation
  - Être licencié FFT au moment de l'inscription en formation
  - Être capable de justifier à l'entrée en formation d'un niveau de jeu équivalent aux premiers 10% du classement fédéral (hors assimilation fédérale). Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen d'une attestation de licence FFT justifiant d'un classement dans les 10% du classement FFT padel (hors assimilation tennis)
  - Être âgé(e) de 18 ans minimum à l'entrée en formation (photocopie carte d'identité)
  - Pour les Français de moins de 25 ans, joindre une copie l'attestation de recensement et de l'appel de préparation à la Défense.
  - Être capable d'attester de sa capacité physique à enseigner le padel. Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen de la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement du padel datant de moins de trois mois
- A régler la différence entre le coût pédagogique de la formation et les sommes obtenues par les organismes financeurs. A régler la totalité des couts de formation pédagogiques en l'absence d'attestation de prise en charge (employeur, OPCO, ...). Des prélèvements mensuels pourront être mis en place. Toute inscription sera facturée.

*Date limite d'inscription Vendredi 19 Juin 2026 à retourner à la Ligue : [formation.normandie@fft.fr](mailto:formation.normandie@fft.fr)*

- À procéder à la déclaration obligatoire d'éducateur sportif sur le portail du ministère des sports : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/authentication> impérativement au plus tard après les EPMS. Toute personne procédant à cette déclaration fera l'objet d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) auprès du Service du Casier Judiciaire National, conformément à l'article 776 du code de procédure pénale. Le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAIS) sera également consulté conformément à l'article 706-53-7 du même code. *La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1,313-3,433-19,441-1 et 441-7 du code pénal)*

**Date et signature :**

**DECLARATION D'ENGAGEMENT ET D'HONORABILITE**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

- Reconnais avoir pris connaissance et accepte les modalités de sélection pour l'accès à la formation, les principes de déroulement de l'ensemble des sessions et les procédures d'évaluation des candidats.

- Déclare me présenter à l'intégralité des sessions de formation organisée(s) par l'Organisme de formation en cas de réussite aux tests de sélection.

- M'engage à respecter les prescriptions et directives de l'Organisme de formation pendant toute la durée du stage et à respecter le Règlement Intérieur de la Formation.

- Déclare dégager l'Organisme de formation de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou vol subis par les stagiaires (détérioration, destruction ou disparition d'un bien).

- Atteste sur l'honneur remplir les conditions d'honorabilité visées à l'article L. 212-9 du code du sport et rappelées ci-dessous : « I.- Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus : 1° Au paragraphe 2 de la section 1 du chapitre II du titre II du livre II du code pénal. 2) Au paragraphe 2 de la section 3 du chapitre II du titre II du livre II du même code. 3) À la section 4 du chapitre II du titre II du livre II du même code. 4) À la section 1 du chapitre III du titre II du livre II du même code. 5) À la section 2 du chapitre V du titre II du livre II du même code. 6) À la section 5 du chapitre VII du titre II du livre II du même code. 7) Aux articles L. 3421-1 et L. 3421-4 du code de la santé publique. 8) Aux articles L. 232-25 à L. 232-29 du présent code. 9) À l'article 1750 du code général des impôts.

II. - En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions. »

- Autorise l'Organisme de formation, lors de ma présence sur les lieux de la formation, à prendre, utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés en partie ou en totalité, à des fins professionnelles, pédagogiques, publicitaires ou informatives dans le cadre des formations sur les supports de communication (Site Internet, réseaux sociaux, journaux, plaquettes de communication, brochures d'information, flyers). Cette autorisation est consentie à titre gracieux et pour une durée de cinq ans exploitée par la Ligue xx et l'Institut de Formation du tennis.

- Atteste\* sur l'honneur être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité et le cas échéant d'un titre de séjour l'autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où il(elle) serait salarié(e).

- S'engage après le démarrage de la formation à procéder à la déclaration obligatoire d'éducateur sportif auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/authentification>

Toute personne procédant à cette déclaration fera l'objet d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) auprès du Service du Casier Judiciaire National, conformément à l'article 776 du code de procédure pénale. Le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAIS) sera également consulté conformément à l'article 706-53-7 du même code.

\*Pour le stagiaire ressortissant étranger, hors Union Européenne, hors Espace Économique Européen ou Confédération Suisse.

Fait à \_\_\_\_\_,

Le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Signature

**DEMANDE D'ALLEGEMENT AUPRES DE L'ORGANISME DE FORMATION**

Vous pouvez bénéficier d'un allègement de formation si vous justifiez de compétences équivalentes à une ou plusieurs BC.

Les demandes d'allègement sur le plan individuel de formation seront étudiées lors du positionnement préalable à l'entrée en formation.

Cet allègement ne vous dispense pas de la certification de la ou des BC correspondantes.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Sollicitation d'un allègement de formation Oui  Non

BLOC DE COMPETENCES	INTITULÉ - PROGRAMME	ALLÈGEMENT DEMANDÉ (Précisez OUI ou NON)
BC1	Concevoir et mettre en œuvre un projet de développement du padel au sein d'une structure (50 heures).	
BC2	Organiser et promouvoir des activités d'enseignement et de développement du padel au sein d'une structure (70 heures).	
BC3	Préparer et encadrer des séances d'enseignement du padel en sécurité (120 heures).	

Signature du (de la) candidat(e) :

**VAE - AUPRÈS DE LA FFT**

Avez-vous engagé une demande de Validation d'Acquis de l'Expérience ? OUI  NON

Avez-vous l'attestation de recevabilité ? OUI  NON

**Si vous êtes en situation de handicap** : une mesure de compensation est possible, contactez votre référente Handicap : Jessica REBUT [jessica.rebut@fft.fr](mailto:jessica.rebut@fft.fr)

**Mobilité Internationale** : votre référent Mobilité / Monsieur Gautier Rigaut / 01 47 43 29 69 / [grigaut@fft.fr](mailto:grigaut@fft.fr)



**ENGAGEMENT DU TUTEUR OU MAITRE D'APPRENTISSAGE**

Les tuteurs et les maîtres d'apprentissage doivent :

- Être titulaires d'un diplôme permettant l'encadrement du padel ou du tennis au moins équivalent au TFP padel et justifier d'au minimum deux années d'expérience professionnelle d'encadrement du padel (joindre une attestation).
- Être salarié par la structure d'accueil.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

**À être le tuteur** de Mr, Mme, \_\_\_\_\_

- En qualité d'enseignant(e) professionnel(le) de Padel titulaire au TFP Padel\*
- En qualité d'enseignant(e) professionnel(le) de Tennis titulaire d'un diplôme d'état (BE1, BE2, DE, DES)\*

\*Joindre mon diplôme d'état ou TFP et ma carte professionnelle.

Fonction : \_\_\_\_\_

- Tuteur(trice) interne     Tuteur(trice) externe

**Je m'engage :**

- À être tuteur(trice) ou maître d'apprentissage de Mr, Mme : \_\_\_\_\_
- À suivre une formation de 7 heures.
- À assurer 15 heures minimums de mission tutorale d'accompagnement du (de la) stagiaire et de relations avec le centre de formation pour :
  - Accueillir, aider, informer et guider le tuteuré ;
  - Organiser avec les salariés intéressés son activité dans la structure et contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels ;
  - Veiller au respect de l'emploi du temps du tuteuré ;
  - Assurer la liaison avec l'organisme ou le service chargé des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement à l'extérieur de la structure ;
  - Participer au suivi de formation en proposant un avis consultatif et sans évaluer le candidat qu'il tutore.

Les coûts pédagogiques de la formation de maître d'apprentissage ou tuteur(trice) sont facturés à 15€/h et peuvent être pris en charge par l'AFDAS. Les coûts liés à l'exercice de la mission tutorale peuvent être financés par l'AFDAS à hauteur de 100€/mois pour les stagiaires, uniquement si le(la) tuteur(trice) a suivi une formation à sa fonction de tuteur(trice) ou maître d'apprentissage. Cette aide est versée au club employeur.

Date : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

**Signature du (de la) tuteur(trice)**

**Signature du (de la) Président(e) de club de la structure  
d'alternance**

**Signature du (de la) Président(e) de club du (de la)  
tuteur(trice) externe**

## Constitution du dossier

### 🔴 Prérequis à joindre au dossier d'inscription au plus tard à la date de l'entrée en formation 🔴

- Être titulaire d'une attestation de formation aux de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) à l'entrée en formation
- Être licencié FFT au moment de l'inscription en formation
- Être capable de justifier à l'entrée en formation d'un niveau de jeu équivalent aux premiers 10% du classement fédéral (hors assimilation fédérale). Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen d'une attestation de licence FFT justifiant d'un classement dans les 10% du classement FFT padel (hors assimilation tennis)
- Être âgé(e) de 18 ans minimum à l'entrée en formation (photocopie carte d'identité)
- Pour les Français de moins de 25 ans, joindre une copie l'attestation de recensement et de l'appel de préparation à la Défense.
- Être capable d'attester de sa capacité physique à enseigner le padel. Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen de la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement du padel datant de moins de trois mois

### 🔴 Pour rentrer en formation, vous devez également 🔴

- Chaque candidat doit s'inscrire auprès du CFA des Métiers du tennis uniquement pour ceux en contrat d'apprentissage (fiche préalable d'inscription au CFA).
- Tout candidat ayant satisfait aux épreuves des tests d'entrée doit obligatoirement trouver avant l'entrée en formation une (ou plusieurs) structure(s) d'accueil pour son application pédagogique, afin de respecter le principe de l'alternance de la formation.

### 🔴 Éléments complémentaires à joindre au dossier d'inscription 🔴

- Attestation d'engagement de l'Employeur.
- Attestation d'engagement du Tuteur pédagogique ou maître d'apprentissage
- Copies du diplôme et de la carte professionnelle du tuteur pédagogique enseignant diplômé d'Etat
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Une photocopie de votre carte nationale d'identité recto-verso en cours de validité
- Une attestation d'assuré(e) social en cours de validité (document papier)
- Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité
- Copie de la carte d'étudiant
- Deux photos d'identité (avec votre nom au dos)
- Copie de vos diplômes fédéraux et/ou d'Etat en vue d'équivalence ou d'allègement
- Un chèque de 100€ au nom de la Ligue de Normandie de Tennis pour frais de test de sélection.

## Modalités d'évaluation

Bloc n°1 (RNCP40260BC01) : **Concevoir et mettre en œuvre un projet de développement du padel au sein d'une structure.**  
**Rappel des modalités d'évaluation des compétences :**

Entretien individuel d'évaluation, conduit par 2 évaluateurs, sur la base d'une production écrite réalisée par le candidat en amont de l'évaluation (à partir de consignes mises à disposition par le certificateur cf. 3. Les consignes d'évaluation) décrivant la conception et la mise en œuvre d'un projet de développement du padel au sein d'une structure.

Durée de l'entretien : 20 minutes

Si cette épreuve n'est pas validée, le candidat aura la possibilité de se présenter à une épreuve de rattrapage organisée dans des conditions identiques aux modalités susmentionnées.

**Chacune des compétences constitutives du bloc de compétences doit être acquise pour proposer un avis favorable à l'obtention du bloc de compétences 1.**

Bloc n°2 (RNCP40260BC02) : **Organiser et promouvoir des activités d'enseignement et de développement du padel au sein d'une structure.** **Rappel des modalités d'évaluation :**

Entretien individuel d'évaluation basé sur une production écrite réalisée par le candidat en amont de l'évaluation (à partir de consignes mises à disposition par le certificateur cf. paragraphe 3) décrivant l'organisation et la promotion d'activités d'enseignement et de développement du padel au sein d'une structure, dont l'organisation d'un tournoi ou d'un championnat de padel à laquelle le candidat a contribué.

Durée de l'entretien : 20 minutes

Si cette épreuve n'est pas validée, le candidat aura la possibilité de se présenter à une épreuve de rattrapage organisée dans des conditions identiques aux modalités susmentionnées.

**Chacune des compétences constitutives du bloc de compétences doit être acquise pour proposer un avis favorable à l'obtention du bloc de compétences 2.**

Bloc n°3 (RNCP40260BC03) : **Préparer et encadrer des séances d'enseignement du padel en sécurité.**

**Epreuve n°1 : Rappel des modalités d'évaluation :**

Entretien individuel d'évaluation, conduit par 2 évaluateurs, sur la base d'une production écrite réalisée par le candidat en amont de l'évaluation (à partir de consignes mises à disposition par le certificateur cf. paragraphe 3) décrivant une programmation pédagogique relative à l'enseignement du padel et une séance d'enseignement que le candidat a conçue

Durée de l'entretien : 15 minutes

**La grille d'évaluation suivante est à renseigner par les deux évaluateurs à l'issue de l'examen de l'écrit et de l'entretien avec le candidat.**

**Epreuve n°2 : Rappel des modalités d'évaluation :**

L'épreuve certificative, se composera de 2 parties distinctes complémentaires dont :

- 1) Une mise en situation professionnelle individuelle évaluée par 2 évaluateurs, d'encadrement d'une séance d'enseignement du padel d'une durée de 45 minutes dont le thème est communiqué au candidat
- 2) La mise en situation professionnelle est suivie d'un entretien de 15 minutes, évaluée par 2 évaluateurs.

Si cette épreuve n'est pas validée, le candidat aura la possibilité de se présenter à une épreuve de rattrapage organisée dans des conditions identiques aux modalités susmentionnées.

**Chacune des compétences constitutives du bloc de compétences doit être acquise pour proposer un avis favorable à l'obtention de l'épreuve 2 du bloc de compétences 3.**

**Un avis favorable aux épreuves 1 et 2 du BC3 est requis pour obtenir une proposition d'avis favorable du BC 3 (RNCP40260BC03).**

## CERTIFICAT MEDICAL D'EDUCATEUR SPORTIF

(Article A. 212-178 du code du sport)

Je soussigné(e) Dr \_\_\_\_\_ certifie avoir examiné  
M ou Mme \_\_\_\_\_ qui ne présente pas à ce jour de  
contre-indication cliniquement apparente à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou  
sportives TENNIS.

N° ADELI :

Date \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_

Signature et cachet